

Document présenté par le professionnel	Date de fin de validité inscrit sur le certificat présenté	Prorogation de validité	Support réglementaire	commentaire
CERTIPHYTO DENSA provisoire édité par la DRAAF	antérieure au 10/04/2025	+ 1 an	Décret 2024-326 du 9 avril 2024 Courrier ministériel du 22/01/2025	Les professionnels concernés par cette prorogation en ont été informés par mail individuel de la DRAAF Pas d'édition d'un nouveau certificat provisoire mentionnant la nouvelle date de fin de validité
	postérieure au 10/04/2025		Pas de disposition réglementaire	Les professionnels concernés doivent se rapprocher de la DRAAF par mail : certiphyto.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
CERTIPHYTO DEA ou DENSA définitif édité par France AGRIMER	entre le 10/04/2024 et le 01/05/2025	+ 2 ans	Décret 2024-326 du 9 avril 2024 Décret 2025-222 du 7 mars 2025	Le professionnel n'a pas de démarche à effectuer auprès de la DRAAF
	Entre le 02/05/2025 et le 01/05/2026	+ 1 an	Décret 2025-222 du 7 mars 2025	Pas d'édition d'un nouveau certificat mentionnant la nouvelle date de fin de validité

Les professionnels titulaires d'un certiphyto DEA ou DENSA arrivant à échéance avant le 10/04/2024 doivent faire une formation de renouvellement et demander le renouvellement de leur certiphyto via service-public, à réception la DRAAF pourra leur fournir un certiphyto DENSA provisoire valable un an